

MÉMOIRE

Présenté par

STELLA, L'AMIE DE MAIMIE

à

LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**Commission parlementaire
sur l'itinérance**

OCTOBRE 2008

Introduction

En tant que groupe « par et pour » les travailleuses du sexe, nous profitons de l'opportunité qui nous est offerte pour contribuer aux politiques visant les personnes itinérantes et celles sans domicile fixe. Notre expertise vient du fait que plusieurs d'entre nous ont vécu et travaillé dans les rues de Montréal. Les travailleuses du sexe sont particulièrement à risque de se retrouver en situation d'itinérance. Non parce que le travail du sexe a un lien de cause à effet avec l'itinérance, mais plutôt parce que les politiques répressives envers les femmes faisant de la prostitution de rue contribuent au problème de l'itinérance des femmes de Montréal. C'est le système de criminalisation, appliqué et renforcé par la police municipale, qui augmente notre vulnérabilité à l'itinérance.

La criminalisation du travail du sexe et la répression policière contribuent à augmenter l'itinérance chez les travailleuses du sexe. La criminalisation des travailleuses du sexe fait en sorte qu'il nous est beaucoup plus difficile de trouver du logement que trop souvent nous perdons notre logement lors de l'incarcération et que plusieurs d'entre nous se retrouvent à la rue à la sortie de la prison. Il n'existe que trop peu d'options pour les travailleuses du sexe cherchant un logement à la fin de leur détention, particulièrement pour celles devant retourner rapidement au travail ainsi que pour les femmes transsexuelles mises à l'écart des ressources d'hébergement pour femmes. Les travailleuses du sexe souffrent d'un manque de services adaptés à leur réalité et à leurs besoins. De plus, les services de santé et services sociaux font régulièrement preuve de discrimination envers les travailleuses du sexe. Ceci a pour effet de nuire à la santé et à la sécurité des travailleuses du sexe, au travail et dans leurs vies personnelles. Quand les prostituées de rue sont visibles, elles deviennent des cibles de harcèlement et de violence. Le stigma et la discrimination qu'elles subissent augmentent les risques de violence de la part des policiers, des résidents, clients et autres prédateurs, et ce sans aucun recours judiciaire puisque pour tous, ce sont elles les criminelles.

Le système de criminalisation des travailleuses du sexe joue un rôle majeur dans l'itinérance des femmes et dans leur instabilité domiciliaire.

1. Qui sommes-nous?

Stella est le seul groupe communautaire à Montréal (ou au Québec) créé spécifiquement pour les travailleuses du sexe, les travestis et prostituées transsexuelles, les escortes, les danseuses, les masseuses érotiques, les dominatrices et les actrices de pornographie. Créé en 1995 « par et pour » les travailleuses du sexe, l'organisme a pour but d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des travailleuses de cette industrie. L'équipe de Stella rencontre les travailleuses de l'industrie du sexe dans leurs lieux de travail : dans les rues, les bars, les salons de massage, les agences et dans les hôtels.

Notre philosophie et notre travail reposent sur la notion d'appropriation du pouvoir (*empowerment*), ce qui veut dire que les travailleuses du sexe, et l'expérience du travail du sexe, se trouvent au cœur de notre travail, et que nous cherchons à impliquer ces travailleuses à tous les niveaux de notre organisation. Cela permet à Stella de dispenser des services connectés aux besoins de la communauté. Le mandat de Stella, dans son ensemble, est d'améliorer la vie et les conditions de travail des travailleuses du sexe, de manière à créer un milieu où il est possible de travailler et de vivre en santé, en sécurité et avec dignité.

Nos objectifs sont les suivants :

- Prévenir le VIH (et autres ITSS) et éduquer.
- Participer à la prévention des multiples formes de violences à l'égard des travailleuses du sexe, et aider celles-ci à vivre et à travailler en santé, en sécurité et avec dignité, en leur offrant aide et soutien.
- Mettre un terme au sentiment d'isolement et offrir un terrain d'échanges, d'informations et de discussions sur des questions communes.
- Travailler en partenariat avec des ressources communautaires pour permettre aux travailleuses du sexe d'avoir un meilleur accès aux services sociaux et aux services de santé correspondant à leurs besoins.
- Encourager l'intégration et la participation des travailleuses du sexe à la communauté et aux activités de l'organisme.
- Combattre la discrimination à l'égard des travailleuses du sexe, en sensibilisant la société au respect des différences (de langue, de milieu économique et de genre et de valeurs sexuelles).
- Éduquer le public et les divers agents sociaux aux différentes réalités des travailleuses du sexe.
- Promouvoir la décriminalisation de la prostitution entre adultes consentants.
- Participer à l'élaboration d'une politique à l'égard du travail du sexe, de concert avec les gouvernements provincial et fédéral.

En 2004, Stella a reçu pour son travail, du Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, le Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, dans la catégorie Initiatives communautaire. Ce prix est décerné aux organisations qui travaillent à la prévention, la promotion et la protection de la santé et du bien-être des populations. Et en 2006, le Réseau juridique canadien VIH/sida et *Human Rights Watch* ont décerné à Stella le Prix canadien de l'action contre le VIH/sida et pour les droits de la personne.

2. La criminalisation et sa connection à l'itinérance

La répression policière et l'incarcération ont des impacts directs sur l'itinérance des travailleuses du sexe de Montréal. Quand la Ville de Montréal donne le mandat à la police municipale d'être plus active dans les rues de Montréal, les travailleuses du sexe finissent souvent par souffrir de harcèlement, d'abus, d'arrestations et de risque accru d'itinérance. Nous avons besoin de moins de présence policière, et davantage de protection policière.

La répression policière, sous forme de harcèlement et d'abus, constitue un problème majeur pour les travailleuses du sexe, en particulier pour celles qui sont les plus visibles. Ce harcèlement, qu'il soit verbal et/ou physique, prend plusieurs formes. Ainsi, les agents donnent aux travailleuses des contraventions non nécessaires – pour traversée de rue illégale, flânerie, et autres infractions - qui ne sont pas distribuées au public général, et soumettent les travailleuses du sexe à des abus physiques et verbaux. Celles qui travaillent dans les rues sont celles qui paient le prix le plus élevé pour cette répression policière. Et, en tant que travailleuses du sexe, nous avons peu de recours en raison de notre statut quasi légal.

Le harcèlement policier a plusieurs sources. L'une est la pression constante exercée par des résidents et des fanatiques anti-prostitution sur la Police pour arrêter et détenir les travailleuses du sexe, et veiller à ce que les rues, en particulier, soient « propres ». Une autre vient du fait que les policiers échappent le plus souvent à la loi. La stigmatisation aussi joue

un grand rôle dans la façon dont la Police traite les travailleuses du sexe. Quand nous sommes victimes d'un crime, par exemple, nous sommes rarement traitées avec respect et nous sommes considérées comme criminelles avant d'être considérées comme des victimes légitimes. Nous sommes constamment surveillées par les autorités policières et rarement protégées par elles. Conséquemment, nous tentons constamment de réformer le comportement de la Police et de promouvoir des lois qui puissent nous protéger au lieu de nous pénaliser.

À Montréal en ce moment, la répression policière s'exerce moins par le biais d'amendes pour violation des règlements municipaux (traversée illégale de rue et flânerie, qui visaient d'abord spécialement les travailleuses du sexe, les jeunes marginaux et les sans-abris). En octobre 2001, Stella a soutenu les travailleuses du sexe dans leur recours en justice au sujet de ces contraventions et amendes, pour démontrer la discrimination dans l'application de cette réglementation aux travailleuses du sexe. Au lieu de créer un précédent juridique, le juge a donné mandat à l'escouade de moralité de Montréal de procéder à des arrestations en vertu de l'article 213 du Code criminel canadien sur la sollicitation; suivra la réglementation municipale sur les «quadrilatères». Avec pour résultat qu'on est ainsi passé de 38 arrestations pour sollicitation en 2001 sous l'ancien régime, à 825 en 2004 avec cette nouvelle approche fédérale-municipale (chiffres révélés par le Service de police de la ville de Montréal, le 18 mai 2005). Entre 2003 et 2004, le nombre d'arrestations a augmenté de 42%, et la prison Tanguay est depuis ce temps surpeuplée. Nous avons besoin de reprendre le dialogue avec la Ville de Montréal pour cesser ces emprisonnements inutiles et dommageables.

Les travailleuses du sexe transsexuelles sont souvent sujettes à de graves préjudices et à de la violence de la part de policiers. Elles rapportent qu'elles sont plus harcelées et dégradées par la Police que ne le sont les autres femmes. Afin de réduire la violence à leur endroit, une formation de sensibilisation et d'éducation de la Police à l'égard des réalités des travailleuses du sexe et des personnes transsexuelles est urgente.

Quadrilatères

L'un des pires exemples de criminalisation des travailleuses du sexe concerne l'ordonnance relative aux «quadrilatères». Elle a pour but de délimiter une zone de circulation à une travailleuse du sexe ou à un accusé. Une ordonnance, ordinairement, inclut les quartiers situés entre les rues Jeanne Mance et Viau (axe est-ouest), et René Lévesque et Sherbrooke (axe nord-sud). Parfois, une travailleuse du sexe peut voir sa zone de restriction étendue à l'île de Montréal tout entière! Le danger avec ces ordonnances réside dans le fait que la plupart des travailleuses soumises à de telles ordonnances sont aussi des résidentes de ces quartiers où il leur est précisément interdit d'entrer. Non seulement y sont-elles résidentes, mais la plupart des services et tout ce dont elles ont besoin pour vivre s'y trouvent (écoles de leurs enfants, soutien des groupes communautaires, etc.). Ainsi, les travailleuses du sexe se retrouvent complètement isolées ou finissent par rompre leurs conditions afin de pouvoir continuer à vivre. En conséquence, elles se retrouvent en prison, ce qui perpétue un cercle vicieux de criminalité qu'elles sont difficilement en mesure de briser.

Certaines travailleuses du sexe vont continuer leur travail hors zone, mais, dans ces cas, elles se retrouvent dans des environnements qu'elles ne connaissent pas bien et, de ce fait, travaillent sous stress, ont peu de temps pour négocier un échange sécuritaire avec un client et sont vulnérables aux attaques et aux viols. Se voyant ainsi constamment contraintes de déjouer la loi, elles se retrouvent sans protection juridique. Conséquemment, la violence à leur égard augmente, alors que la colère des résidents demeure constante.

Ces quadrilatères constituent pour nous une double pénalisation imposée aux travailleuses du sexe et les conduisent dans un cycle de criminalité auquel elles ne peuvent échapper. Ainsi, la sentence qu'une travailleuse peut avoir reçue pour sollicitation se voit augmentée d'une restriction de zonage qui ne fait qu'ajouter à la possibilité de récidive, le tout sans respect à l'égard de la réalité qui est la sienne. Cette sorte de restriction peut constituer une atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de sa personne, en vertu de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les prisons

C'est souvent dans des cycles d'allers-retours que les travailleuses du sexe se retrouvent en prison. Dès l'entrée dans le système judiciaire, nous faisons face à la discrimination, à la stigmatisation et à l'absence de respect de nos droits fondamentaux. Souvent, les avocats et les juges manquent de sympathie envers nos situations, et nous nous trouvons dans l'obligation d'assumer seules notre propre défense. En certains endroits, la fréquence croissante des arrestations et des emprisonnements a conduit au surpeuplement des prisons, à la détérioration des conditions d'incarcération (avec des prisonnières dormant sur le sol), et à la réduction de l'accessibilité aux services de santé. Le taux élevé d'infections dans les prisons, auxquelles s'ajoute la rareté des services de prévention, exposent les travailleuses du sexe à un haut degré de risques d'infection au VIH. C'est là une des raisons pour lesquelles les visites de Stella aux prisons de Joliette et Tanguay sont de la plus haute importance : nous y distribuons en effet de la documentation en matière de santé et administrons des vaccins contre l'Hépatite A et l'Hépatite B.

Les travailleuses transsexuelles ayant à faire face à la double stigmatisation et à la discrimination de la part de la police et des autorités, reçoivent rarement dans les prisons une attention médicale et des soins de santé adéquats.

Quand les travailleuses du sexe quittent la prison, elles se retrouvent souvent sans logement ni ressources d'hébergement adaptées à leurs besoins. À travers le projet de Stella intitulé *Les ailes pour l'avenir* (2008), nous avons travaillé auprès des détenues de Joliette et Tanguay afin de les connecter aux ressources disponibles pour elles à leur sortie. Malheureusement, les programmes de ce type sont sous-financés et auraient bien besoin d'être supportés par les instances gouvernementales.

Violence provenant de la police :

Les descentes de police exécutées dans les lieux de travail des travailleuses du sexe – descentes effectuées sous prétexte de mesures anti-traffic, de « nettoyage » de quartier ou d'initiatives des agents de la moralité – sont souvent une justification pour la brutalité policière, les arrestations abusives et l'emprisonnement, avec ou sans procès des tribunaux. Les travailleuses du sexe sont souvent détenues en prison ou dans des centres de détention pour les migrants. Dans plusieurs de ces endroits, il est rapporté que les détenues souffrent d'un grand nombre d'agressions sexuelles aux mains du personnel ou d'autres détenu(e)s. Ces agressions créent des risques d'infection au VIH supplémentaires pour les travailleuses du sexe.

3. Accès aux ressources pour les travailleuses du sexe itinérantes ou à risque de le devenir

Santé

Le mandat de Stella, qui est de promouvoir la santé et les droits humains des travailleuses du sexe, est directement affecté par les lois municipales et la façon dont la Ville aborde les travailleuses du sexe. Comme il a déjà été mentionné, la criminalisation des travailleuses du sexe a un impact énorme sur leur santé. Non seulement les travailleuses du sexe courent plus de risque de transmission du VIH à cause du manque d'information qu'elles reçoivent, mais un contexte de criminalisation a aussi un impact sur la stigmatisation, la discrimination et la violence envers les travailleuses du sexe.

La stigmatisation que subissent les travailleuses du sexe en raison des attitudes de la société envers le travail du sexe a un effet draconien sur la santé des travailleuses du sexe. L'isolement, la double vie qui s'ensuit, et le secret entourant sa participation dans la profession a un effet dévastateur sur la santé des travailleuses du sexe.

La prohibition de la prostitution par le Code pénal du Canada actuel ainsi que les lois municipales contre la prostitution ont un impact sur la vulnérabilité sociale des travailleuses du sexe vis-à-vis du VIH.

Les ressources pour les travailleuses du sexe sont présentement très limitées. Dû à la constante stigmatisation de celles-ci, il est difficile pour les travailleuses du sexe d'avoir des bénéfices sociaux semblables aux autres communautés marginalisées. Davantage de ressources doivent être mises à la disposition de celles qui ont besoin de logement ou de thérapies pour toxicomanie.

Logement

L'embourgeoisement des régions centrales de Montréal a eu ses conséquences -- une diminution et une crise de logement. Ceci a sévèrement réduit les logements à bas prix, abordables et sécuritaires pour les femmes de la Ville de Montréal.

Cette gentrification a aussi eu pour effet d'affaiblir, si ce n'est de faire disparaître, des réseaux sociaux particulièrement significatifs. Les femmes monoparentales pour lesquelles ces réseaux constituaient une source de soutien et de sécurité se sont retrouvées encore plus démunies.¹⁰

Concernant le logement, nous observons à travers notre travail direct avec les travailleuses du sexe, un manque de ressources pour les groupes de femmes marginalisées qui ont besoin d'hébergement à Montréal, spécialement parmi les femmes avec des problèmes de santé mentale et les femmes qui consomment des drogues ou de l'alcool d'une façon excessive. Ces femmes, pour lesquelles le besoin d'hébergement et de soins appropriés est encore plus grand, sont refusées dans plusieurs endroits. Les travailleuses du sexe se voient souvent refuser un logis à cause de leur profession, et, encore plus à noter, les travailleuses du sexe transsexuelles qui ont besoin d'un toit, mais à qui l'on refuse la plupart des aménagements, dû à leur transsexualité et leur situation comme travailleuses du sexe. Cette double stigmatisation

10 Laberge, D., P. Landreville, D. Morin et L. Casavant (2000). Une convergence : parcours d'emprisonnement, parcours d'itinérance. In Laberge D. sous la dir. *L'errance urbaine*. Québec : MultiMondes. P270-271.

met les travailleuses du sexe transsexuelles en particulier dans une position dangereuse quant à la possibilité de se loger, d'être en sécurité et d'avoir accès aux services de santé. L'accès limité aux logis dans des espaces privés, certaines femmes ont peu d'autre choix que de recourir à l'utilisation des espaces publics et semi-publics pour vivre et survivre.

Les travailleuses du sexe femmes, travestis et transsexuelles, ont besoin d'être incluses dans les projets de logement. De laisser des travailleuses du sexe sans logement dans le besoin, c'est de la négligence.

Recommandations

a) Éducation :

Nous avons besoin d'informer et d'éduquer les concepteurs des programmes de travail de proximité de même que tout autre travailleur des services sociaux. Une formation menée par des travailleuses du sexe, visant la sensibilisation, peut minimiser la division souvent créée par les services qui distinguent le « nous » du « eux ». Les programmes de travail de proximité, ou les programmes qui visent une clientèle qui inclut les travailleuses du sexe devraient être conçus en utilisant une approche ascendante, et être informés par les besoins et expériences des travailleuses du sexe.

Une formation visant à sensibiliser les policiers devrait également être une priorité. La police est rarement tenue responsable de la façon qu'elle traite les travailleuses du sexe. Elle ne respecte souvent pas nos droits élémentaires et se comporte comme si nous ne méritions pas de protection légale. Éduquer les policiers au sujet de nos réalités et les informer de notre besoin d'être également protégées pourrait aider ceux-ci à mieux répondre à nos besoins.

b) Protection

La Ville de Montréal a recommandé dans ses rapports d'augmenter la présence policière partout en ville. Cependant, ce dont les travailleuses du sexe ont vraiment de besoin c'est de la *protection* policière. Traditionnellement, la présence policière mène à la répression policière, à l'incarcération et à l'augmentation des cas d'itinérance. C'est un cercle terriblement vicieux.

D'autres gouvernements municipaux de provinces telles que la Colombie-Britannique (Vancouver) ont pris l'initiative de créer des espaces plus sûrs, donc des conditions de travail moins dangereuses, pour les travailleuses du sexe. Le bordel coopératif financé par VanCity (coopérative de crédit) à Vancouver est un exemple parfait d'une initiative municipale où la ville prend en considération non seulement les dangers de travailler sur des coins de rue qui ne sont pas protégés, mais également que bien des travailleuses du sexe travaillent à l'intérieur dans des conditions qui ne respectent pas leur santé et leur bien-être - la création de ce bordel coopératif prend les besoins des travailleuses du sexe en considération en leur fournissant un espace intérieur, et en le faisant en consultation directe avec la communauté des travailleuses du sexe.⁹

⁹ Consulter www.livingincommunity.ca pour plus de détails.

La police et autres professionnels juridiques ont besoin d'une formation de sensibilisation quant à la façon de procéder lors de déclarations de victimes de crime. Quand des travailleuses du sexe sont agressées ou victimes d'un crime, elles ont besoin d'être traitées avec respect et dignité.

Actuellement, il existe peu de protection pour les travailleuses du sexe. Elles n'ont pas accès à une protection policière puisqu'elles sont constamment poursuivies par la police. Ce qui les rend plus vulnérables à la violence, en particulier sur la rue. Comme déjà mentionné, lorsque les travailleuses du sexe sont victimes de violence, elles sont peu enclines à dénoncer ces agresseurs à la police puisqu'elles sont déjà visées par ceux-ci, à cause de leur statut criminel.

Les travailleuses du sexe ont droit à une protection comparable sous la loi, ainsi qu'à des espaces de travail qui assureront leur sécurité. Aucune autre communauté ne tolérerait ou reproduirait le niveau de violence que l'on voit actuellement dans la communauté des travailleuses du sexe.

Recommandations:

- **Le gouvernement doit fournir aux travailleuses du sexe qui ont besoin de logement ou de thérapie pour toxicomanie une aide appropriée.**
- **Le gouvernement doit créer plus de logements pour les travailleuses du sexe et pour les femmes transsexuelles.**
- **Le personnel des centres d'hébergement a besoin de formations de sensibilisation quant aux réalités des travailleuses du sexe pour pouvoir adapter les politiques de logement pour accueillir celles-ci.**

c) Consultation de l'expertise des organismes communautaires de travailleuses du sexe et des associations par et pour (*grassroots*).

Les groupes de travailleuses du sexe qui se sont regroupés, comme Stella, l'ont fait dans l'intention de mettre leurs voix et leurs réalités de l'avant, pour que cesse leur criminalisation et leur marginalisation, et qu'on les considère plutôt comme des citoyennes à part entière dans leurs municipalités, provinces, et pays. Celles qui travaillent comme travailleuses du sexe et celles qui travaillent en première ligne sont les mieux placées pour parler des besoins de notre communauté.

Les travailleuses du sexe de Montréal sont consultées depuis un bon moment pour notre participation dans le développement de la gestion de la prostitution par la police et la Ville de Montréal. Depuis plus de 12 ans, Stella a été consultée par plusieurs fonctionnaires de la ville et par des groupes communautaires pour témoigner des réalités des travailleuses du sexe et pour tenter d'incorporer nos besoins dans les initiatives communautaires et municipales. Du côté fédéral, Stella a joué un rôle énorme dans les discussions parlementaires canadiennes (2003-2006) pour réviser les lois sur la prostitution (Submission to Subcommittee on Solicitation Laws of the Standing Committee on Justice, Human Rights, Public Safety and Emergency Preparedness). Localement, le Comité sur la prostitution de rue et la prostitution juvénile (1997-1999), le *Projet pilote d'alternative à la judiciarisation* (1999-2000), et le *Projet Milieu* (2000-2003), ne sont que quelques exemples où la Ville a reconnu l'importance d'incorporer les perspectives et les expériences des gens qui travaillent dans l'industrie du sexe, pour essayer de trouver une harmonie qui considérerait les travailleuses du sexe comme citoyennes à part entière.

Notre travail à Stella, basé sur notre situation en tant que travailleuses du sexe de la communauté, a fourni une voix experte sur les besoins des travailleuses du sexe, basée sur les réalités des travailleuses du sexe, plutôt que sur une hystérie morale.

Les preuves que nous avons démontrées, selon les termes de notre expérience sur la violence, dérivée de la criminalisation des travailleuses du sexe et des clients, doivent donc être examinées avec le plus grand sérieux. Les politiques actuelles et celles, par exemple, recommandées par des organismes comme la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLÉS), dont l'intensification de la criminalisation des clients, sont extrêmement dangereuses et déconnectées de la réalité de celles qui travaillent effectivement dans l'industrie du sexe. Même si ces politiques prétendent protéger les travailleuses du sexe, en décriminalisant les travailleuses du sexe, mais non leurs clients, ces politiques rendent en réalité la vie *plus* dangereuse pour les travailleuses du sexe. Une décriminalisation partielle ne répond pas au besoin d'arrêter la violence contre les travailleuses du sexe.

La perspective des groupes communautaires, des travailleuses du sexe et groupes de travailleuses du sexe doivent être prise en compte.

Recommandations:

- **Le gouvernement doit consulter les travailleuses du sexe et les organismes de travailleuses du sexe comme Stella quand il crée de nouvelles politiques et lois qui affectent directement celles-ci.**
- **Le gouvernement devrait être encouragé à créer des groupes de travail pour discuter des questions concernant la prostitution et la judiciarisation, et à regarder comment les travailleuses du sexe, en tant que citoyennes dans nos communautés, peuvent contribuer à réduire l'itinérance dans nos villes.**
- **Le gouvernement devrait créer un groupe de consultation incluant les groupes communautaires qui œuvrent auprès des travailleuses du sexe, des itinérants et des personnes sans domicile fixe afin que nous puissions travailler ensemble à la solution de cette problématique complexe.**